

Séance du 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blosseville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 21
votants : 21

Présents : M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Serge BOUST, M. Jean-Christophe DALLE, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Claude ROUSSIGNOL, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Jean François ALIGNY, M. Joël DESCHAMPS, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Pascal CAPRON, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Olivier LCONTE, M. Christian LEROUX, Mme Josiane CERVEAU, Mme Martine PORET

Date de convocation :

14 octobre 2022

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Frédéric LEJEUNE, M. Olivier MATEUF, M. Dominique BOUGON, M. Etienne LARDANS, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX (2), M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

En l'absence de quorum lors de la séance du 13 octobre, le comité syndical se réunit ce jour sans condition de quorum. Le comité syndical peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION N°2022-25 : AUGMENTATION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES

Compte tenu de la hausse des prix, le Président propose une augmentation des participations communales et intercommunales pour le budget 2023 pour faire face à l'augmentation des dépenses.

Il propose une augmentation de 3%.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'augmentation globale** des participations communales et intercommunales de 3% sur le BP 2023, soit un montant total des participations de 274 638 € répartis de la façon suivante entre les communautés de communes et les communes :

Collectivités	participation 2023
CC Côte d'Albâtre	171 738,38 €
CC Terroir de Caux	83 791,59 €
CC Plateau de Caux Doudeville	13 660,25 €
Benesville	696,24 €
Bretteville St Laurent	1 172,58 €
Canville-les-Deux-Eglises	1 988,33 €
Gonzeville	848,44 €
Pretot-Vicquemare	104,98 €
Reuville	637,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>274 638,21 €</b>

NB : les montants tiennent également compte d'une mise à jour des quotes parts (par rapport au %population dans le bassin versant et %potentiel fiscal par habitant dans le bassin versant)

Fait à Blosseville, le 18/10/2022,  
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS  
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES  
Espace Multi Services  
40 rue Charles Lescane  
76740 Fontaine le Dun